

Adinak et la *Charte des droits et libertés*

Pour tout savoir sur Adinak

Adinak est un vaste territoire constitué de cinq grandes provinces ayant de nombreuses régions géographiques. Ce pays est original car il est habité uniquement par des animaux n̄ semblables à ceux que l'on rencontre au Canada, mais qui possèdent la formidable capacité de penser, de communiquer et de gouverner!

Adinak est gouverné par un parlement au niveau fédéral et des assemblées législatives provinciales au niveau de chacune des cinq provinces. Toutefois, les citoyens avaient l'impression qu'il manquait quelque chose! Il semblait que les règles ou les lois qui étaient adoptées s'en prenaient à certains animaux ou étaient injustes envers certains. Il fallait y remédier!

Les membres de la Chambre des communes fédérale d'Adinak ont décidé qu'il fallait ajouter de nouvelles règles à leurs lois fondamentales. Ils ont voté l'envoi d'un groupe d'étude afin de trouver un pays dont les règles fondamentales (ou la constitution) incluait une charte garantissant les droits fondamentaux pour tous les citoyens.

Le groupe d'étude a examiné sept pays, mais aucun d'entre eux n'avait tout à fait ce qu'il fallait au peuple d'Adinak. Puis, les députés d'Adinak ont trouvé le Canada n̄ et sa *Charte des droits et libertés*.

On pensait avoir trouvé la charte parfaite et qu'il serait formidable d'adopter la Charte canadienne à Adinak. Il fallait effectuer des « tests » pour voir si la *Charte* s'appliquerait au pays d'Adinak.



Charter Challenges: Droits à l'égalité

Histoire deux : Ava Caribou et droits à l'égalité

Ava Caribou



Financé par Alberta Justice

2008 © Fait partie de la série de LawPac Contestations fondées sur la *Charte* à l'intention la sixième année
Pour obtenir de plus amples renseignements, consulter www.abclawnet.ca

ABC
LAWPAC

L'histoire d'Ava Caribou

Ava était la seule fille de sa famille. Elle fréquentait l'école de la ville de Deeta dans la province de Granador. Quand il n'y avait pas de jeux organisés, Ava adorait jouer au hockey à la patinoire extérieure avec ses frères et leurs amis. Ava jouait très bien! Elle avait beaucoup de talent et avait été sélectionnée pour jouer dans les meilleures équipes de garçons chaque année, lorsqu'elle était à l'école élémentaire et au secondaire premier cycle. Ava, âgée désormais de seize ans, était en dixième année.

Elle savait qu'il allait y avoir une nouvelle équipe de filles à l'école, mais la plupart des membres de l'équipe allaient être des débutantes qui seraient incapables de jouer au niveau auquel elle était habituée. Elle savait que, si elle rejoignait cette équipe elle passerait la plupart de son temps à aider les autres à mieux jouer plutôt que d'améliorer son propre jeu. Elle décida qu'au lieu de se joindre à l'équipe de filles, elle essaierait de se qualifier pour faire partie de l'équipe de garçons de l'école!

Juste avant la récréation, il y eut une annonce sur le système de sonorisation de l'école : « Ava Caribou est priée de se rendre au bureau! »



Problème

Le problème débuta au moment où Ava entra avec nervosité dans le bureau du directeur où celui-ci l'attendait en présence de M. Delbert, l'entraîneur en chef de l'équipe de garçons de hockey.

« Ava, commença M. Delbert, je sais que tu joues au hockey depuis de nombreuses années et que tu es une joueuse de premier plan. Néanmoins, les règles de l'Association sportive provinciale de Ganador stipulent que, s'il y a une équipe de filles à l'école secondaire, tu n'as pas le droit d'essayer de faire partie de l'équipe de garçons. Tu devras jouer avec les filles cette année. »

« Mais je veux jouer dans une ligue compétitive! s'exclama Ava. Cette équipe est nouvelle cette année. La plupart des filles sont des débutantes.»

« Je le sais et je comprends ce que tu ressens, dit le directeur. Toutefois, la ligue estime que s'il y a une équipe de filles, il est injuste qu'on empêche un garçon de jouer pour te laisser une place. Le garçon pourrait ne pas trouver d'équipe dans laquelle jouer. »

« Mais que se passe-t-il si je joue mieux qu'un garçon? Ne devrais-je pas faire partie de l'équipe? Je veux me préparer à jouer pour l'Université de Granador après le secondaire. De nombreux caribous issus de cette ligue sont sélectionnés pour aller aux Jeux olympiques d'Adinak! »

« Je suis désolé Ava, dit doucement M. Delbert. Je suis sûr que tu aurais pu faire partie de mon équipe. Cependant, je suppose que le règlement c'est le règlement. »

Que pensez-vous?

Si Adinak adoptait la *Charte canadienne des droits et libertés*, penses-tu qu'Ava pourrait contester avec succès la règle de l'Association sportive l'empêchant de jouer dans l'équipe de garçons de hockey?

- Oui – La règle de l'Association sportive pourrait être contestée avec succès si la règle empêchait une fille qualifiée de jouer dans une équipe de garçons.
- Non – La règle de l'Association sportive ne pourrait pas être contestée avec succès si la règle empêchait une fille qualifiée de jouer dans une équipe de garçons.

Ton explication

Je pense que la règle de l'Association sportive _____ (pourrait/ne pourrait pas) être contestée avec succès parce que

Tu hésites? Lis l'information qui se trouve ci-dessous et à la page suivante, puis reviens compléter ton explication.

Droits à l'égalité: Que signifie-t-il?

L'article 15 de la *Charte* stipule clairement que toutes les personnes au Canada n̄ sans distinction de race, de religion, de nationalité, d'origine ethnique, de couleur, de sexe, d'âge ou de déficiences physiques ou mentales n̄ sont égales devant la loi.

Cela signifie que les gouvernements, qui peuvent comprendre les conseils scolaires, ne doivent faire preuve de discrimination pour aucun de ces motifs dans leurs lois ou programmes.

L'article 15 de la *Charte* protège également les personnes qui sont désavantagées en raison de leurs caractéristiques personnelles et pourraient être privées de possibilités dont jouissent les autres membres de la société.

Cas réel semblable à celui d'Ava Caribou

Les vraies jumelles Amy et Jesse Pasternak vivaient au Manitoba et jouaient au hockey depuis l'âge de quatre ans. Elles étaient des joueuses très habiles et avaient appris plusieurs de leurs habiletés en jouant dans une équipe de garçons. Lorsque Jesse et Amy eurent 17 ans, elles décidèrent d'essayer de faire partie de l'équipe de garçons de l'école, bien qu'il y ait eu une équipe de filles à l'école. Amy et Jesse savaient que si elles jouaient dans l'équipe de filles, elles passeraient la plupart de leur temps à apprendre aux autres filles comment mieux jouer au lieu de s'améliorer elles-mêmes.

L'Association athlétique du Manitoba refusa de laisser les filles jouer dans l'équipe en expliquant sa règle selon laquelle les filles pouvaient essayer de se faire sélectionner dans une équipe de garçons uniquement s'il n'y avait aucune équipe de filles.

L'ancienne athlète olympique Sandi Kirby était d'accord avec Amy et Jesse, et elle dit que les garçons étaient presque toujours placés dans des équipes qui leur permettaient de jouer au meilleur de leur talent. Elle fit valoir qu'il s'agissait de discrimination fondée sur le sexe que de forcer les filles à être dans une équipe qui « développait » principalement les joueurs, et qu'elles devaient avoir le droit de jouer dans une équipe leur permettant d'améliorer leurs propres compétences.

Ce cas fut tranché par la Commission des droits de la personne du Manitoba qui décida que, si les filles réussissaient à se faire admettre dans l'équipe de garçons du fait de leur technique, elles devaient être autorisées à jouer. Cette décision a été récemment confirmée par la Cour du Banc de la Reine du Manitoba (janvier 2008). Bien que ce cas ait été tranché par une commission des droits de la personne, la solution reflète une décision qui ne viole pas la *Charte*.

Voir la décision du juge suite au cas

Manitoba High Schools Athletic Assn. Inc. v. Pasternak et al, 2008 MBQB 24.

www.canlii.org/en/mb/mbqb/doc/2008/2008mbqb24/2008mbqb24.pdf (en anglais)

Activités de plus

1. Trouve des exemples de situations dans l'histoire, avant l'adoption de la *Charte*, dans lesquels tu penses que les personnes n'ont pas été traitées de façon équitable.
 - Écris une histoire ou une pièce décrivant comment les personnes qui ont été traitées injustement se sentaient et décris la façon dont la *Charte* protège les droits individuels d'égalité.
2. Il y a discrimination lorsque, par exemple, une personne, en raison d'une caractéristique personnelle, subit un désavantage ou est privée d'avantages dont jouissent d'autres membres de la société.
 - Fais un jeu de rôle autour d'une situation dans laquelle une personne subit une discrimination et explique que la discrimination viole ses droits en vertu de la *Charte des droits et libertés*.